

Communication de la CPME

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

Dans cette période difficile, le Gouvernement a mis en place une garantie pour les prêts consentis aux entreprises. Vous trouverez ci-joint :

- L'arrêté précisant les modalités de cette garantie,
- Une fiche CPME expliquant qui peut en bénéficier et sous quelles conditions,
- Le communiqué de presse de Bruno Le Maire,
- Une infographie des démarches à réaliser pour en profiter,
- Une fiche produit,
- Un « questions réponses »

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement



Martine GOURIOU
Secrétariat Général

8-10 Terrasse Bellini - 92806 Puteaux cedex
tél. 01 47 62 73 14

mgouriou@cpme.fr - www.cpme.fr

Suivez-nous :

